

PARTIE À CONSERVER

Noël des artisans



SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024

**MARCHÉ DE CRÉATEURS ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
ET LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC**

MARCHÉ RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX PROFESSIONNELS

- ▷ **LIEU** : place de la mairie
- ▷ **DATE** : samedi 7 décembre 2024
- ▷ **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC** : le samedi de 10h à 19h
- ▷ **HORAIRES D'INSTALLATION** : Samedi de 8h à 10h
- ▷ **STANDS** : 2m de longueur sur 2m de profondeur ou 3m de longueur sur 2m de profondeur ou 4m de longueur sur 2m de profondeur
- ▷ **ANIMATIONS** : ateliers créatifs, animations musicales, Chorale...
- ▷ **CAFÉ, THÉ DE BIENVENUE OFFERT AUX EXPOSANTS**

RAPPEL DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1 Vous exercez votre activité en priorité à Saint-André de Cubzac, dans le Grand Cubzaguais ou en Haute Gironde**
- 2 L'installation est exclusivement pour la journée du 7 décembre**
- 3 Pour les créateurs, Vous exposez uniquement des pièces de votre création :**
 - Production de pièces uniques ou de petites séries.
 - Les créations doivent être originales c'est à dire non copiées.
 - Mise en avant d'une démarche créative personnelle.
 - La mise en avant de vos démarches de recyclage
- 4 Pour les métiers alimentaires :**
 - la promotion de productions locales
 - Mise en avant de votre savoir faire
 - La mise en avant de vos démarches de recyclage
- 5 La fabrication de vos créations doit être artisanale.**
- 6 Démonstration de savoir-faire**

Nous souhaitons encourager sur nos marchés, dans la mesure du possible, la mise en avant des savoir-faire. Si vous souhaitez proposer une démonstration, merci de nous le faire savoir sur la fiche de candidature.
- 7 Taille du stand et matériel**

Le stand peut faire 2 m x 2 m ou 3x2 ou 4x2.

Votre barnum/parasol ne devra pas être ancré au sol. Il devra impérativement être lesté conformément à la notice du fabricant (notice obligatoire à présenter en cas de contrôle de la mairie). Il sera décoré aux couleurs de Noël. (La mairie fournira l'électricité pour les illuminations mais pas pour les appareils de chauffage).
- 8 Propreté du lieu**

Nous devons évidemment laisser le lieu propre après notre passage. Des conteneurs spécifiques à la manifestation seront mis en place mais prévoyez des poches poubelles de 30l.
- 9 Le droit de place**

Chèque de caution de 50€ qui vous sera rendu le samedi à votre départ.

Le prix du stand comprend le droit de place. Il est de 3 € par mètre/linéaire pour la journée.
- 10 Communication**

Nous demandons aux créateurs de participer activement à notre effort de communication (partage des réseaux). La mairie mettra en place un plan communication (web et papier).

**Réponse obligatoire
au plus tard**

**LUNDI
21 OCTOBRE
2024**

**Tout dossier incomplet
ou hors délai ne sera pas
pris en compte.**



CONTACT

Contact et questions
uniquement par mail :

thibaud.keller@saintandredecubzac.fr

Vous recevrez un mail de bonne réception de votre dossier. La réponse de la sélection vous sera donnée **vers le 4 novembre 2024**. Les créateurs non retenus seront mis sur liste d'attente et pourront être contactés en cas de désistement de créateurs retenus.

**Après le 4 novembre,
aucun remboursement du chèque
d'inscription ne sera fait pour toute
annulation.**




**SAINT-ANDRÉ
de-Cubzac**



Pièces à fournir

VOTRE DOSSIER ENVOYÉ PAR MAIL AU PLUS TARD LE 21 OCTOBRE 2024 DOIT IMPÉRATIVEMENT CONTENIR :

- La fiche de candidature
- Extrait du registre du commerce ou des métiers ou attestation d'inscription aux services fiscaux pour les artistes libres
- Inscription à la CMA
- Une copie de votre attestation d'assurance professionnelle en cours de validité
- Sur une seule page en indiquant votre nom commercial :
Une présentation de votre activité, 5 photos maximum des créations exposées (dont 1 photo de votre stand si possible) en précisant à quel univers vous appartenez parmi : Mode / Accessoires / Bijoux / Décoration / Alimentaire / Illustration-Papeterie-Art. Si vous appartenez à plusieurs univers, merci de souligner le plus important.

CHÈQUES À ENVOYER PAR COURRIER AU PLUS TARD LE 4 NOVEMBRE 2024 À :

**Mairie de Saint-André-de-Cubzac
Service Culture et vie associative
8 place Raoul Larche, 33240 Saint-André-de-Cubzac**

Si les chèques ne sont pas parvenus pour cette date, votre dossier ne sera pas présenté lors de la sélection

- Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de « Régie de recettes des droits de place du marché de Saint-André-de-Cubzac ». Nous tenons à ce que les créateurs s'engagent à rester la totalité des amplitudes horaires sur la journée par respect pour le public et les autres créateurs. Si ce n'était pas le cas, le chèque de caution serait encaissé.
- Un chèque d'inscription à l'ordre de « Régie de recettes des droits de place du marché de Saint-André-de-Cubzac » .
 - de 6€ pour un stand de 2m de longueur sur 2m de profondeur
 - de 9€ pour un stand de 3m de longueur sur 2m de profondeur
 - de 12€ pour un stand de 4m de longueur sur 2m de profondeur

